



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FIXATION DE LA PARTICIPATION
FAMILIALE POUR LES "CLASSES PONEY 2024"**

**DÉCISION N° DM-24-029
EN DATE DU 01 FEVRIER 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la participation financière familiale pour les « classes poneys » proposées par la ville de Vincennes dans le cadre des classes in situ ;

D É C I D E

DE FIXER la participation des familles pour les « classes poneys », qui se dérouleront pendant les mois de mai et juin 2024, au club Bayard UCPA de la manière suivante :

TRANCHES	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	NV
TARIFS	53 €	56 €	59 €	62 €	66 €	74 €	79 €	89 €	102 €	106 €	116 €

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitres et articles correspondant.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240201-lmc1H11600H1-AR
Date de réception en Préfecture : 01/02/2024
Date de Publication : 01/02/2024